

Séance de l'assemblée délibérante du 13 juin 2018

Délibération n°23/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi 7 juin deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 13 juin deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

PETEL Gilles
DEMERE Jean-François
SALLES Daniel
BRANLARD Gérard

HEALY Bénédicte
BLANCHET Roland
BERNARD Françoise
BUCHE Jean-Pierre

Titulaires excusés :

BRUHAT Pascal
DELETANG Claude

Suppléants présents :

BLANCHAMP Gérard

Suppléants excusés :

LANGUILLE Fabienne
ARDOUREL Sylvie
FEDERSPIEL Hélène
DUPECHER Pierre
GUÉLON René

DUMAS Olivier
GUILLAUME Gérard
AUBIER Claude
HENRION Colette

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	8	0	0	2	8	8	0	0

**Objet : MISE EN PLACE DE CONVENTIONS
DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN ESPACE TEST AGRICOLE ET DEMANDE DE
SUBVENTION LEADER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu la délibération n°14/2018 du 11 avril 2018 du comité syndical du SEAT portant sur la consultation et la demande de subvention pour un programme d'animation de trois ans pour la création d'un espace test agricole sur l'Ecopole du Val d'Allier ;

Considérant la consultation réalisée pour l'animation d'un espace test agricole pour une durée de trois ans ;

Considérant que plusieurs structures ont été sollicitées directement pour répondre au cahier des charges pour l'animation d'un espace test agricole : Îlot Paysans, Le Crefad Auvergne, La Brèche, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (mail du vendredi 18 mai 2018) ;

Considérant l'annonce officielle publiée dans le journal La Montagne du Jeudi 24 mai 2018 ;

Considérant qu'une seule offre a été reçue, celle d'Îlot Paysans pour un montant de 37 335€ HT :

- Coût total 1ère année d'animation (juin 2018- juin 2019) : 17 760€ HT pour un porteur de projet accueilli sur le site dont 10 560€ HT correspondent à la mise en place de l'outil de production.
- Coût total 2ème année d'animation (juin 2019 – juin 2020) : 9 900€ HT pour 2 porteurs de projet accueillis sur le site
- Coût total 3ème année d'animation (juin 2020 – juin 2021) : 9 675€ HT pour 3 porteurs de projet accueillis sur le site

Le Président propose d'accepter l'offre d'Îlot Paysans pour un montant de 37 335€ HT et présente les conventions de partenariat à mettre en place :

- Convention de partenariat entre le SEAT et Îlot Paysans et ses annexes ;
 - Convention de mise à disposition et ses annexes
- Cette convention sera signée par les différentes parties prenantes du projet à savoir : Le SEAT, Îlot Paysans, le 1^{er} porteur de projet (Manon DEMEYRE), Natura-SCOP qui porte la fonction de couveuse d'activité, les deux tuteurs à savoir Eric BARBRY et Nicolas CESTIER

Considérant la fiche dépôt préalable déposée auprès du programme LEADER pour une prestation d'animation de trois ans pour la création d'un espace test agricole sur l'Ecopole du Val d'Allier pour un montant de 45 000€ HT,

Considérant que les dépenses en lien avec cette action sont éligibles depuis le 22 mai 2018,

Considérant la nécessité de déposer un dossier complet auprès du programme LEADER comprenant un plan de financement au réel,

Le Président propose de déposer une demande d'aide auprès du Grand Clermont pour trois ans, respectant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses immatérielles	37 335 €	LEADER (80%)	29 868 €
Animation d'un espace test	37 335 €	Autofinancement (20%)	7 467 €
Coût global de l'opération	37 335 €		37 335 €

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

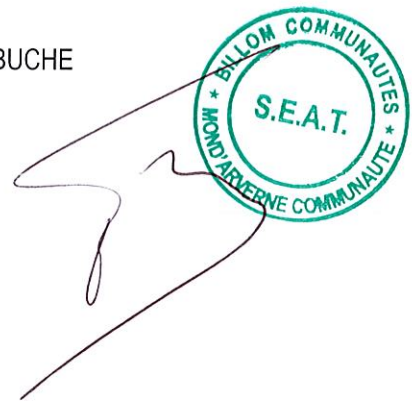
Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'accepter** l'offre d'Îlot paysans en tant que prestataire pour l'animation de l'espace test agricole sur l'Ecopole du Val d'Allier pour une durée de trois ;
- **D'accepter** les différentes conventions de partenariat et d'autoriser le Président à signer ces documents ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché ;

- **De demander** une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du financement d'un « *Programme d'animation pour un espace test agricole sur l'Ecopôle du val d'Allier* » suivant le plan de financement ci-dessus ;
- **D'autoriser** une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE



A circular green stamp with the text "BILLOM COMMUNAUTES" at the top, "S.E.A.T." in the center, and "MOND'ARVERNE COMMUNAUTE" at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Envoyé en préfecture le 12/07/2018

Reçu en préfecture le 12/07/2018

Affiché le



ID : 063-256303520-20180613-2018_23-DE